



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-129155>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-129155

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-118273

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie d'Aix-en-Provence

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21130001700012

Ville : Aix-en-Provence

Code postal : 13100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : MISSION DE MAITRISE D'oeUVRE POUR LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LES TOITURES DE 4 BÂTIMENTS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Code CPV principal - Descripteur principal : 71335000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché consiste à confier une mission de maîtrise d'oeuvre dans le but de créer des installations photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures existantes de 4 bâtiments de la Ville. Les bâtiments concernés sont les suivants: École élémentaire de Cuques, Le groupe scolaire du Val Saint André, Le gymnase Ruocco, La Direction des Sports. Il n'est pas prévu d'allotissement pour ce marché. Il s'agit d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire. Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la date de fin de garantie de parfait achèvement. A titre informatif, la durée prévisionnelle est de 28 mois. Les prix sont actualisables. Aucune forme de groupement n'est imposé. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Le contrat prévoit le versement d'une avance, sans obligation de constituer une garantie financière pour en bénéficier

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 18/11/2024 à 12h00, lire 02/12/2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/11/2024